



AUDIENCE D.R.P.P.

Le Bureau Zonal Paris

Le 18 avril 2009

Compte rendu audience D.R.P.P.

Le Jeudi 16 avril 2009, une délégation d'ALLIANCE PN composée de : Thierry MAZE, secrétaire National assisté de Pascal DISANT, secrétaire Zonal 75, Henri BONTEMPELLI, secrétaire Zonal Adjoint 75, Olivier LEBON, Secrétaire Régional Investigation et de Philippe HARLIT, secrétaire Régional Adjoint a été reçue par Monsieur Bruno LAFFARGUE, directeur de la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police et Monsieur Bernard CHARBONNIER, directeur des Ressources Humaines.

Au cours de cette audience, les points suivants ont été abordés

1 – Le positionnement de nos collègues CEA au sein de la DRPP

A ce titre, Monsieur LAFFARGUE nous a confirmé son attachement au positionnement des fonctionnaires de notre corps et que les responsabilités attribuées au sein de ces groupes ne seront pas remises en cause. Il n'est pas opposé à l'obtention de postes supplémentaires de majors dits « responsable opérationnel ».

Pour ALLIANCE PN, n'en déplaise à certains, les fonctionnaires du CEA ont aussi le droit à la reconnaissance au sein des groupes. Nous resterons vigilants quant au respect de ces règles.

2 – L’avenir de la DRPP

A ce jour, M. LAFFARGUE nous confirme le maintien de la DRPP dans le cadre de la mise en place du Grand Paris. Ce projet a pour but d’inclure les trois départements de la petite couronne, ce qui signifie l’intégration des SDIG des banlieues qui seront transformés en antenne locale.

Dans le même temps, la DGPN a souhaité placer sous tutelle les sections relevant du Renseignement Intérieur de la DRPP, ce qui implique la mise en place d’un bureau de liaison au sein de la DRPP qui sera composé d’un commissaire divisionnaire et d’un officier comme adjoint chargés de l’interface entre les deux directions.

3 – La mise en place de GEOPOL

Pour janvier 2010, il est prévu que la DRPP soit équipée du logiciel GEOPOL. Cependant, Monsieur LAFFARGUE nous informe qu’il sera difficile d’appliquer dans ce dispositif à la DRPP.

ALLIANCE PN restera vigilant quant à la mise en place et l’application de ce logiciel, il nous paraît impératif d’effectuer un audit auprès de nos collègues afin de quantifier si besoin les dépassements horaires.

4 – Le groupe « Bandes » au sein de la 10^{ème} section

Nous avons déjà évoqué le problème de logistique auquel était confronté le groupe « Bandes », M. LAFFARGUE nous confirme qu’une solution a été trouvée pour l’attribution d’un bureau.

A ce titre, nous avons rappelé à M. LAFFARGUE que la mise en place de ce groupe faisait partie de ses priorités, il nous paraissait impératif que des moyens conséquents soient mis à disposition de nos collègues pour qu’ils puissent accomplir leurs missions dans les conditions les meilleures. Ce point a déjà été évoqué lors d’une précédente intervention.

ALLIANCE PN rappelle à l’ensemble de nos collègues que nous veillerons à ce que les dossiers évoqués soient pris en considération et vous informerons de leurs évolutions.